

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO OCTOBRE – NOVEMBRE 2023



Article 1 Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes **amateurs cravanchois** à l'exclusion des professionnels, des membres du jury et de leur famille. Pour les participants mineurs, l'envoi des photos devra être accompagné d'un accord signé par le représentant légal.

Article 2 **du 17/10 au 24/11**, chaque participant peut envoyer 3 photos maximum, **en noir et blanc** au format JPEG et en haute définition. Les photos originales doivent être transmises afin de garantir la définition.

- **Chaque photo devra comporter un élément permettant de confirmer qu'elle a été capturée à Cravanche**
- **Les clichés doivent être pris durant la période de validité du concours, qui s'étend du 16 octobre au 24 novembre**
- **La gagnante du concours de juillet 2023 pourra participer à cette deuxième édition mais sera classée hors concours.**

Article 3 Les photos sont à adresser à concoursphoto.cravanche@gmail.com

Tout envoi de photo doit contenir votre **nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, titre de la photo (titre simple 30 caractères maximum), date et lieu de la prise de vue.**

Article 4 Calendrier

- **24 novembre 2023** : clôture de réception des photos
- **28 novembre 2023** : un jury de 4 personnes se réunira pour effectuer une présélection de 5 photographies parmi toutes les soumissions. Le cliché qui remportera le plus de suffrages se verra décerné le **PRIX DU JURY** et recevra un chèque cadeau d'une valeur de 40€.

▪ **Du 29 novembre au 17 décembre** : Les Cravanchois pourront voter pour leur photo préférée parmi les cinq retenues par le jury sur Intramuros, ainsi que par bulletin papier envoyé à la mairie de Cravanche.

La photo ayant obtenu le plus de votes au 17 décembre sera déclarée gagnante du **PRIX PUBLIC** et remportera le titre ainsi qu'un chèque cadeau d'une valeur de 40€.

Article 5 Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la commune pour la constitution de sa photothèque et d'une utilisation pour ses supports de communication. Ils autorisent par avance la commune de Cravanche à publier leur nom et photographie sur le site <https://www.mairie-de-cravanche.fr/et> dans le magazine municipal ou tout autre support de communication.

Article 6 Chaque candidat certifie être l'auteur des clichés. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées. En cas de présence de personnes physiques sur les photos, celles-ci ne doivent pas être identifiables. En participant au concours, le candidat autorise la représentation gratuite de son image dans le cadre du concours et de sa promotion ultérieure (expositions, diffusion sur les supports municipaux).

Article 7 Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Article 8 La commune de Cravanche se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché reçu sera restitué à son auteur.

Article 9 Le règlement est déposé à la mairie. Il est également disponible sur le site internet : www.mairie-de-cravanche.fr

Article 10 Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données :

Nom, Prénom, titre de la photo, date et lieu de la prise de vue	Ces données sont nécessaires pour la diffusion des clichés dans le cadre du concours dans le cadre du consentement dont le caractère est obligatoire pour traiter la demande. Ces données seront conservées la durée du concours. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : diffusion publique
Tout le reste	Ces données sont nécessaires pour l'organisation du concours de photographie dans le cadre du consentement dont le caractère est obligatoire pour traiter la demande. Ces données seront conservées la durée du concours. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services de la mairie

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à :

concoursphoto.cravanche@gmail.com